



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE MERCREDI LE 15 MARS 2022, 19H02  
Salle du conseil

**PRÉSENCES :**

Francine Fournier,	Mairesse
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

**ABSENCES :**

Marcel Élément,	siège no 1
-----------------	------------

**FORMANT QUORUM**

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

15.03.22.051

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** l'avis de convocation du 9 février 2022 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur la résolution pour acceptation d'acquisition d'appareils respiratoires pour le SSI ;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

15.03.22.052

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'ACQUISITIONS D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SSI**

**ATTENDU QUE** les appareils respiratoires du SSI arrivent à leur fin de vie ( $\pm$  20 ans) :

- Devenus désuets et des pièces vont être à changer ;
- Harnais pour maintenir l'appareil au casque non sécuritaires ;
- Inspection annuelle obligatoire à l'automne ( $\pm$  5000\$) ;

**ATTENDU QU'IL** est inscrit au programme triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition d'appareils respiratoires, de facials et de cylindres ;

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité La Guadeloupe, gestionnaire du Service de sécurité incendie Haute-Beauce (SSI), conformément à son règlement de gestion contractuelle ;

**ATTENDU** que deux fournisseurs ont été invités à soumissionner ;

**ATTENDU** la recommandation de M. Michaël Busque, directeur incendie, jointe à la présente pour en faire partie intégrante :

**En conséquence,**

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la soumission de Boivin Gauvin au montant de 82 247.50 \$, plus les taxes applicables ;
- D'autoriser la municipalité La Guadeloupe, gestionnaire du SSI, à effectuer l'acquisition
- De suivre la recommandation du Comité incendie soit :
  - Que la municipalité gestionnaire facture les municipalités membres lors de la réception de la facture d'achat et ne pas attendre au rapport trimestriel ;
  - Que les municipalités membres remboursent leur part dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

**ADOPTÉE**



15.03.22.053

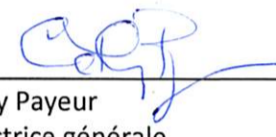
N° de résolution  
ou annotation

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h08

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Francine Fournier  
Mairesse

  
Cathy Payeur  
Directrice générale  
Greffière-Trésorière